

094/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance publique du 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Edouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY  
Absents : Annick Le Gall ; Sonia Floch ; Marc Lefèvre  
Procurations : Sonia Floch donne procuration à Christiane Dugay ; Marc Lefèvre donne procuration à Eric Le Scanff  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021  
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

**Objet** : Révision des tarifs du cimetière

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la préparation du budget 2021, il a été prévu l'installation de caveaux de deux places, du fait de demandes réalisées en mairie. Cependant, il n'existe pas de tarifs d'acquisition et de concession pour des caveaux deux places.

Monsieur Le Maire précise que le tarif d'acquisition pour les caveaux de quatre places faisait l'objet de la délibération n° 246/14 adoptée en conseil municipal du 20 décembre 2018. Cependant, cette délibération ne précisait pas de tarif d'acquisition et de concession pour des caveaux quatre places.

Monsieur Le Maire informe également les membres du conseil que la précédente délibération N°129/08 du 11 mars 2010, ne permettait pas, sur la partie columbarium, l'achat d'une case de deux urnes avec des concessions de 15 et 50 ans ; ni l'achat de concessions sur la partie cimetière pour une durée de 20 ans, contrairement au columbarium.

De fait, Monsieur Le Maire propose :

- d'uniformiser les durées entre la partie Columbarium et la partie Cimetière,
- de regrouper l'ensemble des tarifs ayant trait au cimetière et columbarium afin d'en faciliter la compréhension par l'utilisateur en annulant et remplaçant les délibérations n° 246/14 et 129/08,
- de créer des tarifs d'acquisition et de concessions pour les caveaux deux places,
- de créer des tarifs de concession pour les caveaux quatre places,
- les tarifs ci-contre :

<b>Columbarium</b>	
Acquisition d'une case de 2 urnes	700 €
Acquisition d'une case de 4 urnes	900 €
Concession de 15 ans	100 €
Concession de 20 ans	150 €
Concession de 30 ans	250 €
Concession de 50 ans	400 €
<b>Cimetière</b>	
<b>Caveau communal</b>	
	Gratuit (car temporaire et limité)
<b>Caveau 2 places</b>	
Acquisition	1150 €
Durée concession 15 ans	68 €
Durée concession 20 ans	91 €
Durée concession 30 ans	136 €
Durée concession 50 ans	227 €
<b>Caveau 3 places</b>	
Acquisition	1310 €
Durée concession 15 ans	102 €
Durée concession 20 ans	136 €
Durée concession 30 ans	204 €
Durée concession 50 ans	340 €
<b>Caveau 4 places</b>	
Acquisition	1620 €
Durée concession 15 ans	136 €
Durée concession 20 ans	181 €
Durée concession 30 ans	272 €
Durée concession 50 ans	453 €
<b>Caveau 6 places</b>	
Durée concession 15 ans	203 €
Durée concession 20 ans	271 €
Durée concession 30 ans	406 €
Durée concession 50 ans	677 €
<b>Caveau 9 places</b>	
Durée concession 15 ans	304 €
Durée concession 20 ans	405 €
Durée concession 30 ans	608 €
Durée concession 50 ans	1013 €

**Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à 14 voix pour, et autorise M Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec